

Collection

Working paper

L'économie sociale dans le secteur de l'énergie : le cas des coopératives d'énergie renouvelable en Europe

Pol Cadic, Alexandra Collin

Juillet 2013

Avec le soutien de _____



L'Europe pour
les citoyens



Wallonie



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



RÉGION DE
BRUXELLES-
CAPITALE



Le Think tank européen ***Pour la Solidarité*** (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, ***Pour la Solidarité*** initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

Pour la Solidarité organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.



Think tank européen **Pour la Solidarité**

Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles

Tél. : +32.2.535.06.63

Fax : +32.2.539.13.04

info@pourlasolidarite.be

www.pourlasolidarite.be

Les cahiers de la Solidarité

Collection dirigée par Denis Stokkink

La Transition : un enjeu économique & social pour la Wallonie, Cahier n° 32, Mars 2013

Perspectives des instruments européens pour la réinsertion des détenus : quels moyens pour quels résultats ?, Cahier n° 31, Février 2013

Les primo-arrivants face à l'emploi en Wallonie et à Bruxelles, Cahier n° 30, novembre 2012

L'intégration des Primo-arrivants en Wallonie et à Bruxelles, Cahier n° 29, Juin 2011

Les emplois verts, nouvelle opportunité d'inclusion sociale en Europe, Cahier n°28, mai 2012

Viellissement actif et solidarité intergénérationnelle : constats, enjeux et perspectives, Cahier hors - série, Mars 2011

Services sociaux d'intérêt général : entre finalité sociale et libre-concurrence, Cahier n° 27, Mars 2011

Logement vert, logement durable ? Enjeux et perspectives, Cahier n° 26, Mars 2011

Agir pour une santé durable - Priorités et perspectives en Europe, Cahier n° 25, Janvier 2011

La lutte contre la pauvreté en Europe et en France, Cahier n° 24, Novembre 2010

Inclusion sociale active en Belgique, Cahier hors-série, Novembre 2010

Responsabilité sociétale des entreprises. La spécificité des sociétés mutuelles dans un contexte européen, Cahier n° 23, 2010

Concilier la vie au travail et hors travail, Cahier hors-série, 2010

Faut-il payer pour le non-marchand ? Analyse, enjeux et perspectives, Cahier n° 22, 2009

Mobilité durable. Enjeux et pratiques en Europe, Série développement durable et territorial, Cahier n° 21, 2009

Alimentation : circuits courts, circuits de proximité, Cahier n° 20, 2009

L'économie sociale, actrice de la lutte contre la précarité énergétique, Cahier n° 19, 2009

Europe et risques climatiques, participation de la Fondation MAIF à la recherche dans ce domaine, Cahier n° 18, 2009

Construire des villes européennes durables, tomes I et II, Cahiers n° 16 et 17, 2009

Europe, énergie et économie sociale, Cahier n° 15, 2008

Décrochage scolaire, comprendre pour agir, Cahier n° 14, 2007

Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives, Cahier n° 12 (n° 13 en version néerlandaise), 2007

Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres, Cahier n° 11, 2007

La diversité dans tous ses états, Cahier n° 10, 2007

Libéralisation des services et du secteur associatif, Cahier n° 9, 2007

Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques, Cahier n° 8, 2006

La reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ? Cahier n° 7, 2006

Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise, Cahier n° 6, 2006

Ce working paper est une publication électronique qui peut à tout moment être améliorée par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.

Sommaire

Introduction.....	6
I. Vers une réorganisation du secteur de l'énergie en France ? La naissance d'Enercoop ..	8
A. La rencontre du secteur de l'énergie et de l'économie sociale.....	8
1. Les coopératives, une composante de l'économie sociale.....	8
2. L'économie sociale dans le secteur de l'énergie	9
B. Un symbole de la rencontre entre l'économie sociale et le secteur de l'énergie : Enercoop.....	11
II. La transition énergétique et les coopératives d'énergie renouvelable en Europe	12
A. La transition énergétique au niveau européen.....	12
B. Les coopératives d'énergie renouvelable en Europe : des acteurs unifiés mais marginaux de la transition énergétique.....	14
C. Attraits et limites des coopératives d'énergie renouvelable dans l'Union européenne	16
1. Les attraits des coopératives d'énergie renouvelable	16
2. Les limites des coopératives d'énergie renouvelable.....	17
III. Un cas exemplaire : les parc éoliens coopératifs au Danemark	19
A. Un engagement politique historiquement important.....	19
B. Un secteur énergétique renouvelable intégré	20
C. Une coopérative d'énergie éolienne de grande envergure : le parc de Middelgrunden	21
Conclusion.....	22
Bibliographie	23

Introduction

Économie sociale et énergie renouvelable sont deux thèmes que le Think Tank européen *Pour la solidarité* a déjà abordés dans un Cahier de la solidarité publié en 2008 et titré « *Europe, énergie et économie sociale* ». Ce cahier présente la politique énergétique de l'Union européenne et de certains de ses États membres et, avant tout, met en avant des bonnes pratiques de l'économie sociale européenne dans les secteurs de la production, de la distribution et de la fourniture d'énergie renouvelable, du logement et de l'éco-construction, du secteur bancaire et de l'assurance, ainsi que des transports et de la mobilité.¹ Le working paper suivant a pour ambition de continuer la recherche dans ces domaines par l'étude d'un cas particulier : les coopératives d'énergie renouvelable en Europe.

L'économie sociale est définie par les structures qui la composent, c'est-à-dire, les mutuelles, les coopératives, les associations et les fondations. Comme le décrit Jean-François Draperi, ces structures « *partagent des traits communs qui les distinguent à la fois des entreprises privées et des sociétés de capitaux : elles émanent de personnes physiques ou morales, et ont pour finalité de répondre aux besoins et aux attentes collectives de ces personnes. Ces membres établissent entre eux des formes de solidarité : mutualisation des risques, mise en commun des produits de l'activité, constitution d'une épargne commune, échanges réciproques, etc.* ».² Les différentes structures de l'économie sociale intègrent les principes d'engagement volontaire, d'égalité des personnes, de solidarité entre les membres et d'indépendance économique dans leur fonctionnement.

Le mouvement de l'économie sociale, par son attrait pour l'humain plus que pour le capital ou encore son respect de la personne et la recherche d'égalité, fait écho à la notion de développement durable voire même l'intègre en son sein. Tout comme l'économie sociale, la notion de développement durable s'impose dans les années 1980. Elle fait suite à une prise de conscience mondiale de l'épuisement des ressources naturelles et de l'impact négatif de l'activité humaine sur la planète. Le rapport Brundtland est publié en 1987 suite à une demande de l'ONU et définit le développement durable comme suit : « *Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée de limitation que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. [...] Au sens le plus large, le développement durable vise à favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains et entre l'homme et la nature* ».³ Ce concept de développement durable, au-delà d'une prise de conscience, va amener certains individus, certains secteurs à responsabiliser leurs activités dans des domaines tels que l'agriculture, le tourisme, le commerce, l'énergie,...

¹ Sous la direction de Denis Stokkink, *Europe, énergie et économie sociale*, Les Cahiers de la solidarité, Série développement durable et territorial, n°15, Bruxelles, 2008.

² Jean-François Draperi, *Comprendre l'économie sociale. Fondements et enjeux*, Dunod, Paris, 2007, p.7.

³ Rapport Brundtland, Chapitre II.

La transition énergétique s'inscrit comme une importante composante du développement durable et les coopératives d'énergie renouvelable se situent dans ce mouvement. « *La transition énergétique a pour objectif le remplacement à terme des énergies de stock (pétrole, charbon, gaz, uranium) par les énergies de flux (éolien, solaire, biomasse...).* »⁴ Le parallèle entre l'économie sociale et le développement durable souligne un changement de mentalité, voire de paradigme. Tous deux entendent créer un nouveau paradigme qui place au centre l'humain et l'égalité, mais aussi la responsabilité de l'Homme vis-à-vis de son environnement. En traitant ici des coopératives d'énergie en France et en Europe, il s'agit d'explicitier cette rencontre entre l'économie sociale et le développement durable.

Amory Lovins, physicien, président et directeur scientifique du Think Tank Rocky Mountain Institute, estime : « [...] *que l'argument de l'égalité va dans l'autre sens et voici pourquoi : en Allemagne, la moitié des capacités de renouvelables appartient à des citoyens, communautés et coopératives. Au Danemark, 86 % des éoliennes appartient à des agriculteurs et des communautés et coopératives. Pourquoi les gens aiment-ils ces sources d'énergie ? Pas seulement parce qu'à chaque fois que le vent fait tourner votre éolienne, de l'argent tombe dans votre poche, mais aussi parce que c'est vous qui la contrôlez : vous l'avez choisie, vous en avez le bénéfice et les effets pervers. Dans un système centralisé, le bénéfice et les effets pervers sont séparés. Les décisions sont prises en haut, par des gens éloignés de vous, qui ne vous rendent jamais de comptes. Vous n'avez aucune prise sur eux. Quand vous internalisez les bénéfices et les coûts aux mêmes personnes, c'est une société beaucoup plus juste, qui prend de meilleures décisions.* »⁵ L'organisation démocratique des coopératives d'énergie renouvelable permet la prise en compte des différentes parties prenantes, ce qui augmente le taux d'acceptation, notamment des éoliennes.

Dans ce working paper, nous étudierons tout d'abord la coopérative française Enercoop. Les années 2000 sont, pour le secteur de l'énergie en France, une période de changement. Attiré en partie vers l'économie sociale, alors même qu'il s'ouvre à la concurrence, le secteur de l'énergie subit des transformations. La deuxième partie de ce working paper est consacrée aux coopératives d'énergie renouvelable dans l'Union européenne, où de grands objectifs relatifs à la transition énergétique ont été fixés. Enfin, le Danemark sera mis en avant du fait d'une politique volontariste et d'un engagement populaire décisifs quant à la promotion des énergies renouvelables, en particulier, grâce aux coopératives d'énergie éolienne.

⁴ L'Agence Locale de l'Energie – Maîtrisez Votre Energie (MVE), *Définition transition énergétique*, <http://www.agence-mve.org/accompagner/strategie-energie-climat/transition-energetique/>, consulté le 23/03/2013.

⁵ Jade Lindgaard, *Amory Lovins : la transition énergétique permet une « société beaucoup plus juste »*, <http://www.mediapart.fr/journal/economie/270613/amory-lovins-la-transition-energetique-permet-une-societe-beaucoup-plus-juste?onglet=full>, Mediapart, 2013, consulté le 15/07/2013.

I. Vers une réorganisation du secteur de l'énergie en France ? La naissance d'Enercoop

Du fait d'un désengagement croissant de l'État dans des secteurs considérés comme vitaux pour la population, l'économie sociale intervient pour palier certaines déficiences. Mais la logique inverse est aussi valide. Ce mouvement risque de voir la mise en place d'un cercle vicieux. Alors que le secteur de l'économie sociale se développe, un désengagement de plus en plus grand de l'État se mettrait en place. Ce phénomène est observable dans le secteur de l'énergie à travers la création, en 2005, d'Enercoop.

A. La rencontre du secteur de l'énergie et de l'économie sociale

Alors qu'en matière énergétique l'État se désengage en ouvrant le marché à la concurrence, des structures de production et de distribution plus respectueuses de l'environnement et des attentes des citoyens se mettent en place.

1. Les coopératives, une composante de l'économie sociale

Une « *coopérative est un modèle d'entreprise démocratique. Société de personnes, elle se différencie des entreprises dites « classiques » par sa gouvernance fondée sur le principe « une personne, une voix » et la double qualité de ses membres qui sont à la fois associés et clients, producteurs, salariés* ». ⁶ Cette identité se fonde sur plusieurs principes. Au niveau international, elle se base sur les principes coopératifs de la déclaration de l'Alliance coopérative internationale de 1995. En France, cette déclaration est affirmée par la déclaration sur l'identité coopérative, formulée en octobre 2010. Ainsi, si les coopératives du monde entier respectent les mêmes principes, la France a souhaité clarifier les valeurs qui lui sont propres. Ces valeurs sont au nombre de sept et consistent en : la démocratie, la solidarité, la responsabilité, la pérennité, la transparence, la proximité et le service. ⁷

Il existe différentes familles de coopératives. Elles sont regroupées selon une segmentation par type d'associés et secteur d'activité. Ces différentes familles sont :

- les coopératives d'entreprises : les utilisateurs sont des entrepreneurs (coopératives agricoles, d'artisans, de transporteurs, de commerçants) ;
- les coopératives d'utilisateurs ou d'usagers : les associés sont les utilisateurs des biens et des services produits ;
- les coopératives bancaires : les associés sont les clients ;

⁶ Site internet Les entreprises coopératives : <http://www.entreprises.coop/decouvrir-les-cooperatives.html>, consulté le 10/03/2013.

⁷ Ces principes sont énoncés sur le site internet Les entreprises coopératives : <http://www.entreprises.coop/decouvrir-les-cooperatives/quest-ce-quune-cooperative/7-principes-cooperatifs.html>, consulté le 10/03/2013.

- les sociétés coopératives et participatives ou coopératives de production : les associés sont les salariés (majoritaires au capital) ;
- les coopératives multisociétariales : plusieurs parties prenantes sont associées autour d'un même projet, elles sont aussi désignées sous le nom de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).⁸ C'est précisément cette forme qui sera développée plus loin à travers Enercoop.

Un certain nombre de secteurs s'intéressent à ce type d'organisation qu'est la coopérative. Ainsi, il est possible de trouver des coopératives agricoles, d'artisans, maritimes, de consommation, de commerçants, scolaires, bancaires, etc.

Comme le résume bien Daniel Côté « *Les fondements du mode d'organisation coopératif sont : un statut de propriétaire-usager, des orientations et un contrôle démocratique, un partage des surplus au prorata des activités du membre avec sa coopérative. Ces traits caractéristiques reposent sur un ensemble de règles qui ont pour fonction d'assurer la stabilité de la coopérative. Ces règles touchent à : (a) l'égalité entre les personnes membres de l'association ; (b) la détermination des activités de l'entreprise par l'activité des personnes ; (c) la distribution des résultats proportionnellement aux opérations faites avec l'entreprise ; (d) la propriété durablement collective des résultats réinvestis* ». ⁹

Les coopératives participent à la pluralité économique de plusieurs manières. Elles mettent l'accent sur la dimension collective de l'entrepreneuriat ; elles rompent la dualité lucratif-public ; elles sont plurielles du fait, comme souligné ci-dessus, de la grande pluralité de leurs formes qui permet une capacité d'innovation organisationnelle ; enfin elles contribuent souvent à une dynamique de développement local où une pluralité d'acteurs intervient.¹⁰ Cependant, quelques freins persistent et interfèrent dans leur développement, à savoir, une méconnaissance politique et un risque de banalisation par alignement sur les concurrents non coopératifs et par opportunisme individuel.

2. L'économie sociale dans le secteur de l'énergie

Il est important de faire un détour par un bref panorama du secteur de l'énergie en France pour comprendre les liens qui peuvent se créer entre ce secteur et une structure de production et de gestion particulière : les coopératives.

En France, en 2004, sur la consommation totale, le nucléaire en constitue la plus grande part (39%), suivie du pétrole (36%), du gaz naturel (6%) et de l'hydroélectricité (5%). Si la part du nucléaire est si importante, c'est en partie parce que la France en est le deuxième producteur mondial, après les États-Unis. L'importance du nucléaire résulte d'une incitation

⁸ Alternatives Économiques, *Les sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic)*, Dossier Web n°29, Septembre 2008, consulté le 16/03/2013.

⁹ Daniel Côté, *Le mode d'organisation coopératives au XIXème siècle ; un nouveau paradigme coopératif face à la crise identitaire*, Projectics / Proyética / Projectique, 2009/2 n° 2, p. 64.

¹⁰ Site internet de La Recma : <http://www.recma.org/search/node/coop%C3%A9ratives>, consulté le 10/03/2013.

de la part de l'État français face à l'épuisement du pétrole. L'état des lieux de la consommation et de la production d'énergie en France reste aujourd'hui plus ou moins le même. Cependant, il y a une véritable volonté de la part des producteurs d'énergies renouvelables d'impulser un mouvement de production et de consommation énergétique plus respectueux de l'environnement. Mais le faible appui politique et le manque de sensibilisation envers les consommateurs ne jouent pas en leur faveur.

Il convient aussi de s'attarder sur la gestion de l'énergie pour mieux comprendre ce qui est à l'origine de la mise en place de structures comme les coopératives. En 1946, une loi est votée afin de nationaliser l'électricité et le gaz. Électricité de France (EDF) et Gaz de France (GDF), établissements publics à caractère industriel et commercial, sont créés. Il s'agissait de regrouper environ 1400 petites entreprises productrices d'électricité et de gaz afin qu'EDF et GDF puissent produire, transporter, distribuer, exporter et importer de l'électricité et du gaz. Le premier évènement à venir perturber le monopole d'EDF et GDF est la signature du Traité de Rome en 1957, qui marque le début de la construction de la Communauté Économique Européenne et, avec elle, le libre-échange et la libre-concurrence dans tous les domaines économiques. Ce n'est qu'à partir des années 2000 que la France engage ce mouvement, avec les lois du 10 février 2000 (pour l'électricité) et du 3 janvier 2003 (pour le gaz). Cette ouverture ne s'applique qu'aux activités de production et de fourniture. La gestion des réseaux de transports et la distribution reste contrôlée par EDF et GDF. L'ouverture à la concurrence, en ce qui concerne la fourniture d'énergie s'est faite petit à petit, c'est-à-dire que peu à peu les différents clients ont la possibilité de choisir un autre fournisseur qu'EDF ou GDF. Cela concerne tout d'abord les gros consommateurs, à savoir les industriels, ensuite les professionnels (2004) et pour finir les particuliers (2007).¹¹ Dorénavant, un marché des fournisseurs d'énergie existe et ils sont libres de pratiquer les prix qu'ils souhaitent, le jeu de l'offre et de la demande s'est mis en place. Pour les consommateurs, il leur est tout à fait possible de rester clients EDF/GDF. S'ils décident de changer de fournisseurs, leur décision sera irrévocable car le marché public est amené à disparaître.

L'ouverture du secteur de l'énergie à la concurrence va permettre l'apparition de nouvelles formes de production, de transports et de distribution de l'énergie. C'est aussi et surtout l'occasion pour les producteurs et consommateurs d'énergies renouvelables de faire entendre leur voix et de satisfaire leurs revendications. C'est dans ce contexte que va naître Enercoop.

¹¹ Site internet Power Direct Energie : <http://investisseurs.poweo.fr/qui-sommes-nous/ouverture-du-marche-electricite-et-gaz-en-france.html>, consulté le 13/03/2013.

B. Un symbole de la rencontre entre l'économie sociale et le secteur de l'énergie : Enercoop

Afin de mieux comprendre la rencontre entre l'économie sociale et le secteur de l'énergie, il convient de s'attarder sur un exemple : celui d'Enercoop.

L'ouverture du marché de l'énergie permet de faire jouer la concurrence aussi bien sur les prix que sur les produits proposés. Ainsi, plusieurs partenaires producteurs d'énergies renouvelables décident de se regrouper pour créer Enercoop, inspirée de la coopérative allemande Greenpeace Energy. La volonté initiale est de pouvoir proposer aux consommateurs d'être responsables de leur choix énergétique en consommant d'autres énergies que des énergies fossiles. De forme privée et d'intérêt public¹², Enercoop se qualifie elle-même comme la troisième voie entre le secteur privé et le secteur public. Les objectifs de cette coopérative sont de quatre ordres : promouvoir les énergies renouvelables, défendre la maîtrise de la consommation d'énergie, décentraliser la production et offrir à chaque citoyen la possibilité de s'approprier l'accès à l'énergie.

Juridiquement, Enercoop naît en 2005 sous la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Le statut de SCIC n'est pas choisi au hasard. Il s'agit tout d'abord d'une structure de l'économie sociale et solidaire qui privilégie l'humain sur le capital. Le statut de société coopérative, en plus de présenter les caractéristiques de la coopérative, mises en avant précédemment, permet de créer des multipartenariats. Comme dans toute SCIC, trois acteurs sont intégrés : les salariés de la SCIC, les bénéficiaires de la SCIC (clients, fournisseurs, usagers) et une troisième catégorie : les collectivités locales. De par son statut de SCIC également, Enercoop réinvestit ses bénéfices, à hauteur de 57,5% minimum, dans le secteur des énergies renouvelables et de la maîtrise de la consommation d'énergie, le reste étant réinvesti dans l'entreprise¹³. Subventionnée, en partie par la Fondation de France dans sa phase de développement, Enercoop regroupe aujourd'hui 10.000 sociétaires et plus de 16.000 consommateurs et compte 30 salariés¹⁴. Il s'agit d'un sociétariat très hétérogène qui réunit des acteurs aux intérêts divergents (producteurs, consommateurs, associations, collectivités locales, salariés de la SCIC)¹⁵ et dont le fonctionnement respecte la règle « *un homme, une voix* ». Enercoop est aujourd'hui le seul fournisseur d'électricité à s'approvisionner exclusivement et directement auprès de producteurs d'énergies renouvelables (hydraulique, éolien, solaire...). Enfin, outre l'offre qu'elle propose sur le territoire national métropolitain français, Enercoop a également développé des « relais régionaux » avec aujourd'hui six coopératives locales et trois autres projets en cours¹⁶.

¹² Site internet d'Enercoop : http://www.enercoop.fr/Le-projet-Enercoop_475.html, consulté le 16/03/2013.

¹³ Les SCIC doivent en effet placer au minimum 57.5% de leurs bénéfices en réserve impartageable au bénéfice de la structure, les 42.5% restant pouvant être affectés à la rémunération des parts sociales. Plus d'informations sur les SCIC ? Voir par exemple <http://www.les-scic.coop/sites/fr/les-scic/les-scic/qu-est-ce-qu-une-scic.html>

¹⁴ En 2013, Enercoop est ainsi la plus importante SCIC en France en termes de nombre de sociétaires.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Plus d'informations sur le site internet d'Enercoop : http://www.enercoop.fr/Enercoop-en-region_557.html

II. La transition énergétique et les coopératives d'énergie renouvelable en Europe

A. La transition énergétique au niveau européen

La relation entre l'énergie (sources d'énergie, infrastructures, méthodes de production) et la construction européenne est originelle. L'idée des Pères fondateurs était de mutualiser les sources d'énergie des pays européens afin qu'il soit impossible qu'une guerre se produise à nouveau. L'interdépendance énergétique et économique créée *de facto* devait être une des conditions pour réaliser la paix sur le continent européen.

Dans le même temps, mais à côté de la véritable construction européenne, a été fondée l'Union pour la coordination de la production et du transport de l'électricité (UCPTE) en 1951, afin de coordonner le développement du réseau électrique entre de multiples entreprises d'Europe continentale. Les recommandations de l'UCPTE a permis d'assurer un approvisionnement fiable en électricité en Europe continentale. L'UCPTE fut l'une des premières institutions paneuropéennes.¹⁷

Le premier pas de la construction européenne se fit autour d'une source d'énergie avec la création de la Communauté du charbon et de l'acier (CECA) en 1951. « *Dès 1955, les chefs de gouvernement s'étaient même accordés à Messine sur le "développement des échanges de gaz et de courant électrique propres à augmenter la rentabilité des investissements et à réduire le coût des fournitures."* »¹⁸ Les « *traités de Rome* » de 1957 créèrent la Communauté économique européenne ainsi que la Communauté européenne de l'énergie atomique, Euratom. « *Initialement créé pour coordonner les programmes de recherche des États en vue d'une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, le traité Euratom contribue de nos jours à la mise en commun des connaissances, des infrastructures et du financement de l'énergie nucléaire. Il assure la sécurité de l'approvisionnement en énergie atomique dans le cadre d'un contrôle centralisé.* »¹⁹ La politique européenne de l'énergie n'a pas connu, jusqu'à la fin des années 90, de grandes avancées du fait de la volonté des États de préserver leur souveraineté dont l'indépendance énergétique était un pilier primordial.²⁰

Durant les années 2000, la politique européenne de l'énergie a connu un second souffle, notamment en ce qui concerne la maîtrise de l'offre d'énergie : la performance des bâtiments (2002), l'éco-conception (2005) et les services énergétiques (2006) ont été réglementés par les institutions européennes. En 2012, une directive concernant l'efficacité

¹⁷ European Network of transmission system operators for electricity, *A proud history, UCTE*, <https://www.entsoe.eu/about-entso-e/a-proud-history/ucte/>, consulté le 23/03/2013.

¹⁸ Géry Lecerf, *La transition énergétique sera européenne ou ne sera pas*, http://www.huffingtonpost.fr/gery-lecerf/energie-union-europeenne_b_2646976.html, Le Huffington Post, 2013, consulté le 23/03/2013.

¹⁹ Europa, Synthèses de la législation européenne, *Traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique*, http://europa.eu/legislation_summaries/institutional_affairs/treaties/treaties_euratom_fr.htm, consulté le 23/03/2013.

²⁰ Lecerf, *La transition énergétique sera européenne ou ne sera pas*, http://www.huffingtonpost.fr/gery-lecerf/energie-union-europeenne_b_2646976.html, consulté le 23/03/2013.

énergétique (2012) a été adoptée. Le Traité de Lisbonne, signé en 2007, a affirmé le fait que l'énergie est un domaine où la compétence partagée²¹ est de mise.²²

Une politique énergétique ne peut plus aujourd'hui être menée uniquement à l'échelon national. Les réseaux électriques européens sont complètement interconnectés, ce qui a de nombreux avantages. Comme la thermosensibilité²³ de la France est la plus grande d'Europe, il est intéressant que les surplus des pays voisins puissent être exportés vers la France. De plus, les différents mix énergétiques nationaux sont complémentaires : « *ainsi, l'intermittence de l'éolien ou du photovoltaïque se traduit par des excédents ou des déficits importants de production dans certaines zones, selon que ces productions y fonctionnent ou non. Ces excédents peuvent être valorisés pour répondre aux besoins de pointe sur d'autres zones.* »²⁴

De plus, la production énergétique est une grande émettrice de gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique. Le niveau national est encore moins pertinent pour résoudre la crise climatique au contraire de l'échelle continentale.

Logiquement, la politique énergétique devient donc un thème central des politiques européennes. Le Conseil européen du 12 décembre 2008 a adopté le Paquet Énergie-Climat qui comprend de nombreuses mesures permettant d'atteindre « l'objectif des 20-20-20 » à l'horizon 2020 : « *réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20% [voire de 30% dans le cas d'un accord international] par rapport à 1990, augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables à concurrence de 20% de la production totale d'énergie, réduction de la consommation d'énergie de 20% par rapport au niveau prévu pour 2020 grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique.* »²⁵

Enfin, l'Agenda de Lisbonne, stratégie européenne de développement et de croissance pour les années 2000, a laissé sa place à « *Europe 2020 - une stratégie pour une*

²¹ « **compétences partagées** (article 4 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne): l'UE et les États membres sont habilités à adopter des actes contraignants dans ces domaines. Cependant, les États membres ne peuvent exercer leur compétence que dans la mesure où l'UE n'a pas ou a décidé de ne pas exercer la sienne » : Europa, Synthèses de la législation de l'UE, *Répartition des compétences au sein de l'Union européenne*, http://europa.eu/legislation_summaries/institutional_affairs/treaties/lisbon_treaty/ai0020_fr.htm, consulté le 23/03/2013.

²² Pour le paragraphe : Lecerf, *La transition énergétique sera européenne ou ne sera pas*, http://www.huffingtonpost.fr/gery-lecerf/energie-union-europeenne_b_2646976.html, consulté le 23/03/2013.

²³ « [La France] demeure toutefois le pays le plus « thermosensible » de l'Union européenne. D'après le centre de coordination européen du réseau électrique Coreso, pour un degré de moins par rapport aux températures saisonnières habituelles, la consommation d'électricité française augmente de 2 300 MW, l'équivalent de deux centrales nucléaires, contre seulement 500 MW pour nos voisins allemands. » :

Marion Gautier, *Un pull de plus pour lutter contre la « thermosensibilité »*, http://www.durable.com/actualite/article_un-pull-de-plus-pour-lutter-contre-la-thermosensibilite_1639, Durable Prenons le temps, 2012, consulté le 23/03/2013.

²⁴ Lecerf, *La transition énergétique sera européenne ou ne sera pas*, http://www.huffingtonpost.fr/gery-lecerf/energie-union-europeenne_b_2646976.html, consulté le 23/03/2013.

²⁵ Vie publique, République française, *L'Union européenne et le changement climatique*, <http://www.vie-publique.fr/actualite/dossier/copenhague-2009-cop15/union-europeenne-changement-climatique.html>, consulté le 23/02/2013.

croissance intelligente, durable et inclusive » adoptée par le Conseil européen en juin 2010. « *Europe 2020* » « *est la stratégie de croissance sur dix ans de l'Union européenne. Elle ne se limite pas à résoudre la crise qui continue de toucher l'économie de nombreux pays européens; elle vise également à combler les lacunes de notre modèle de croissance et à mettre en place les conditions d'une croissance plus intelligente, plus durable et plus inclusive.* »²⁶ Cette stratégie comporte cinq objectifs principaux dans les domaines de l'emploi, de la recherche et développement, de l'éducation, de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et du changement climatique et des énergies renouvelables qui reprend « *l'objectif des 20-20-20* ». ²⁷

B. Les coopératives d'énergie renouvelable en Europe : des acteurs unifiés mais marginaux de la transition énergétique

Les coopératives d'énergie renouvelable sont présentes dans de nombreux pays européens. Plus de 30 coopératives ont d'ailleurs décidé de s'unir en créant le 17 mars 2011 REScoop.eu (pour Renewable Energy Sources Cooperatives), la Fédération européenne des coopératives et associations engagées dans l'énergie durable. Les coopératives fondatrices de Belgique, de France, du Luxembourg, des Pays-Bas, d'Italie, d'Espagne, d'Irlande ont ensuite été rejointes par des organisations danoises, britanniques et allemandes.²⁸

« *Une coopérative d'énergie renouvelable [REScoop] est un groupe de citoyens qui coopère dans le secteur de l'énergie renouvelable, en développant une nouvelle production, en vendant de l'énergie renouvelable ou en fournissant des services pour de nouvelles initiatives.* »²⁹ Les REScoops considèrent que l'énergie étant un bien commun, il est plus raisonnable que les citoyens se saisissent directement du réseau de production, de transport et de distribution de l'énergie. C'est pourquoi la Fédération européenne estime que l'organisation coopérative est la plus à même de répondre à ce défi.³⁰

REScoop.eu a lancé un projet nommé REScoop 20-20-20, soutenu par le programme européen « *Intelligent Energy Europe* », dont le but est d'accroître l'acceptation sociale des installations d'énergie renouvelable en partageant des connaissances pratiques sur la possibilité pour les citoyens d'installer eux-mêmes des panneaux solaires, des éoliennes, etc. dans toute l'Europe. Le projet a trois objectifs principaux :

- établir un inventaire des coopératives existantes et de leurs projets ;
- mettre au point et tester des méthodologies basées sur les meilleures pratiques ;

²⁶ Commission européenne, *Europe 2020, Europe 2020 en bref*, http://ec.europa.eu/europe2020/europe-2020-in-a-nutshell/index_fr.htm, consulté le 23/03/2013.

²⁷ Commission européenne, *Europe 2020, Les objectifs d'Europe 2020*, http://ec.europa.eu/europe2020/europe-2020-in-a-nutshell/targets/index_fr.htm, consulté le 23/03/2013.

²⁸ Colorwatt, *REScoop : Plus de 30 coopératives d'énergies renouvelables réunies dans une fédération*, <http://www.colorwatt.com/article-rescoop-plus-de-30-cooperatives-d-energies-renouvelables-reunies-dans-une-federation-69843180.html>, 2011, consulté le 23/03/2013.

²⁹ Traduit de l'anglais par l'auteur : REScoop.eu, *What is a REScoop*, <http://www.rescoop.eu/what-rescoop>, consulté le 23/03/2013.

³⁰ REScoop.eu, *Energy transition*, <http://www.rescoop.eu/energy-transition>, consulté le 23/03/2013.

- disséminer les approches coopératives en matière d'énergies renouvelables.

Trois résultats essentiels sont attendus : l'établissement d'une méthodologie basée sur les meilleures pratiques pour créer de nouveaux projets de sources d'énergie renouvelable, le soutien pour les projets de sources d'énergies renouvelables en développement comprenant une boîte à outils de bonnes pratiques, ainsi que des recommandations législatives (fiscalité, autorisation d'installation, etc.) pour les responsables politiques européens et nationaux.³¹

Les coopératives d'énergie renouvelable sont unifiées au niveau européen et lancent des projets de développement pour tout le secteur depuis quelques années. Toutefois, le nombre d'organisations reste relativement minime et leur part de marché est dérisoire par rapport aux grandes entreprises de l'énergie.³² Selon l'European Renewable Energy Council, l'électricité d'origine renouvelable représente 12% du total de l'énergie produite et 21% de toute l'électricité produite en 2010. « *La proportion de cette énergie produite par les coopératives d'énergie renouvelable, cependant, reste faible bien qu'en croissance : de 1 ou 2% en Europe du sud et de l'est à 6% en Belgique et en France et une estimation de 15% dans les pays scandinaves (REScoop.eu 2011). En plus de la production de sources d'énergie renouvelable, un marché connexe est celui de la distribution de l'énergie produite, notamment, sous forme d'électricité. L'entrée dans ce marché est même plus difficile pour les coopératives d'énergie renouvelable parce qu'il a été seulement privatisé récemment et reste toujours sous contrôle d'un petit nombre d'entreprises d'électricité. Une difficulté supplémentaire est que le réseau électrique est souvent possédé dans chaque pays par le fournisseur historique d'électricité.* »³³ Les coopératives d'énergie renouvelable sont encore extrêmement minoritaires en Europe, en particulier dans la distribution.

Les REScoops sont très présentes en Scandinavie ; la France et la Belgique représentent la deuxième région la plus importante, alors que la production énergétique des REScoops en Europe du Sud, centrale et orientale reste extrêmement marginale. Malgré l'union des coopératives d'énergie via la Fédération européenne, les visions diffèrent entre les régions européennes. Pour se différencier des entreprises énergétiques classiques, les dirigeants des coopératives du Nord de l'Europe, utilisent plus facilement des arguments de l'ordre du modèle économique (propriétés, objectifs, etc.), alors que les dirigeants du Sud de l'Europe utilisent plus facilement des arguments idéologiques.³⁴ Ceci peut s'expliquer par l'extrême marginalité des derniers, ce qui favorise un argumentaire militant, alors que, dans les pays scandinaves, les coopératives d'énergie sont bien implantées et jouent sur le même marché que les grandes entreprises énergétiques.

³¹ REScoop.eu, *What we want*, <http://www.rescoop.eu/what-we-want>, consulté le 23/03/2013.

³² Benjamin Huybrechts, Sybille Mertens, *The role of social enterprises in institutionalizing social innovation: the case of renewable energy source cooperatives (REScoops) in Europe*, HEC Management School, University of Liège, 2011, p.1.

³³ Traduit de l'anglais par l'auteur : *Ibid.* p.7.

³⁴ *Ibid.* p.13.

De plus, dans tous les pays, le marché des sources d'énergie renouvelable est dominé par de très grandes entreprises. Le marché de l'énergie a été libéralisé récemment et reste largement dominé par les opérateurs traditionnels (EDF en France, par exemple), anciennement en situation de monopole d'État. Dans différents pays, dont la Belgique, la libéralisation du marché électrique a entraîné la création d'oligopoles, ce qui n'a pas conduit à une baisse des prix pour les consommateurs.³⁵

Les coopératives d'énergie renouvelable participent par leur activité à la transition énergétique, mais leur impact est actuellement infime sur le marché européen de l'énergie.

C. Attraits et limites des coopératives d'énergie renouvelable dans l'Union européenne

1. Les attraits des coopératives d'énergie renouvelable

Le développement des REScoops est une conséquence, d'une part, de la libéralisation du marché européen de l'énergie et, d'autre part, de prix élevés dus à la création de situations d'oligopole. Les REScoops offrent de meilleurs prix, ce qui est une preuve des fortes marges pratiquées par les entreprises traditionnelles de l'énergie. C'est pourquoi certains consommateurs ont voulu mieux contrôler leurs sources d'énergie et leur prix en adhérant à des coopératives.³⁶

Les consommateurs des coopératives d'énergie renouvelable ont une double qualité : ils sont à la fois consommateurs de la coopérative et membres de celle-ci. Ceci a plusieurs avantages : les nouveaux consommateurs achètent des parts sociales de la coopérative pour devenir membres ce qui solidifie le capital de l'organisation. Ensuite, les membres sont, de par la gouvernance coopérative, intégrés directement dans la prise de décision, ce qui inspire confiance chez les clients potentiels, les pouvoirs publics et les autres parties prenantes.³⁷ L'intégration à la gouvernance et le dialogue constant avec les parties prenantes favorisent l'acceptation sociale des sources d'énergie renouvelable, notamment des éoliennes. Techniquement, le matériel est exactement le même que celui des grandes entreprises mais l'organisation est complètement différente. Comme les « voisins » des éoliennes sont eux-mêmes propriétaires de celles-ci, ils ont participé en amont à l'élaboration du projet permettant une implantation plus facile de ces infrastructures. Ces propriétaires sont aussi plus à même d'exposer les risques et attraits de telles installations à leurs concitoyens. La dimension démocratique et la non-maximisation des profits par certains actionnaires font taire les critiques quant à la privatisation d'un bien public puisqu'il est géré en commun.³⁸

³⁵ *Ibid.*, p.8.

³⁶ *Ibid.*, p.8.

³⁷ *Ibid.*, pp.8-9.

³⁸ *Ibid.*, pp.9-10.

Un troisième attrait des coopératives d'énergie renouvelable est bien sûr leur production d'énergie 100% renouvelable et la transparence sur la production, ce qui permet aux REScoops de recevoir le soutien d'ONGs environnementalistes. Greenpeace soutient Ecopower en Belgique et a créé sa propre coopérative d'énergie renouvelable en 1999 en Allemagne : Greenpeace Energy.³⁹

Le dernier attrait des REScoops est leur volonté de participer à la lutte contre le réchauffement climatique par le développement des énergies renouvelables mais aussi par la promotion de la réduction de consommation d'électricité. Elles ont certes une fonction économique, mais elles jouent aussi un rôle militant par l'information donnée aux consommateurs sur les questions environnementales et les moyens de réduire sa consommation d'électricité. Alors que les entreprises classiques du secteur énergétique semblent vouloir maximiser leurs profits par une plus grande consommation des ménages, les coopératives d'énergie renouvelable promeuvent la sobriété énergétique de leurs consommateurs/membres dans leur intérêt. En Belgique, les clients d'Ecopower diminuent leur consommation électrique dans les trois premières années de 4000 kWh/année à moins de 3000 kWh/année.⁴⁰

2. Les limites des coopératives d'énergie renouvelable

Un des gros problèmes des REScoops reste l'accès au capital, en particulier dans la phase de lancement. L'achat de sources d'énergie renouvelable représente de grands coûts. Les REScoops ont favorisé l'hybridation des ressources : investissement citoyen, fonds publics et crédit bancaire. En cela, les coopératives d'énergie renouvelable s'inscrivent parfaitement dans l'économie sociale et solidaire dont l'une des principales caractéristiques est la combinaison de différentes sources de financement provenant de structures différentes privées ou publiques. L'accès à des concessions sur terre ou sur mer pour de l'éolien offshore est aussi une grande difficulté. Ceci et la nécessité d'accéder à un capital important favorisent les grandes compagnies énergétiques dans la production et la distribution d'énergies renouvelables.⁴¹

La limite la plus importante au développement des REScoops est le manque de connaissance et de reconnaissance de la part des citoyens et des pouvoirs locaux de la possibilité de meilleures conditions contractuelles avec les coopératives d'énergie en comparaison avec les grandes entreprises énergétiques. De la même façon, les pouvoirs publics manquent d'information leur permettant de comparer les différentes offres possibles sur le marché énergétique. Que ce soit les hommes politiques, les banquiers, les partenaires publics et le grand public, peu savent ce qu'est une coopérative et connaissent leurs

³⁹ *Ibid.* p.9 ;

Greenpeace Energy, *Wir liefern Strom, Gas und Visionen*, <http://www.greenpeace-energy.de/engagement/mehr-als-ein-energieversorger.html>, consulté le 24/03/2013.

⁴⁰ Huybrechts, Mertens, *The role of social enterprises in institutionalizing social innovation: the case of renewable energy source cooperatives (REScoops) in Europe*, 2011, p.10.

⁴¹ *Ibid.* pp.10-11.

avantages quant à la production et distribution d'énergie renouvelable.⁴²

Toutes ces limites, qui sont importantes, expliquent le faible développement des coopératives d'énergie renouvelable aujourd'hui en Europe.

⁴² *Ibid.*, pp.11-12.

III. Un cas exemplaire : les parc éoliens coopératifs au Danemark

La loi danoise affirme que l'électricité est un bien public. Les coopératives citoyennes, propriétaires d'éoliennes, ont donc connu un cadre propice à leur développement et proposent des prix deux fois moins élevés que l'électricité produite dans les parcs éoliens off-shore. Le Danemark est en bonne voie pour atteindre ses objectifs de 100% d'énergie renouvelable pour l'électricité, la production de chaleur et le transport d'ici 2050. D'ailleurs, le 7 octobre 2012, 87% de la consommation électrique du pays était couvert par l'énergie éolienne.⁴³

A. Un engagement politique historiquement important

Le Danemark est un exemple en Europe en ce qui concerne la transition énergétique et le développement des coopératives d'énergie renouvelable. Le Danemark a connu un tournant dans sa politique énergétique au milieu des années 1970, suite au premier choc pétrolier. Pays extrêmement dépendant du pétrole pour la production de chaleur et d'électricité, les gouvernements successifs ont décidé, à travers plusieurs Plans sur l'énergie, de réduire la dépendance du pays vis-à-vis des importations de pétrole via un développement durable, à partir de 1976.⁴⁴

Le gouvernement danois s'est engagé dans l'éolien dès les années 1980. Les militants écologistes, notamment anti-nucléaires, en ont profité pour créer de petites coopératives et installer une ou plusieurs éoliennes dans les campagnes à partir de 1980. Au milieu des années 1990, 60% des éoliennes installées appartenaient à des coopératives, des projets de citoyens bottom-up. À la suite de la mise en place d'objectifs ambitieux par le gouvernement danois, de gros investisseurs institutionnels sont apparus et ont supplanté les projets coopératifs.⁴⁵

Le gouvernement a de nouveau relancé le secteur éolien en 2008. Outre le retour d'un tarif préférentiel garanti incitatif à l'achat d'électricité éolienne par le réseau, le gouvernement a voulu s'assurer que la population soit associée au développement des différents parcs. Ainsi, « *tout nouveau projet terrestre doit proposer au moins 20% de son capital à des petits investisseurs locaux (dans un rayon de 4,5 kilomètres autour du site). Au bout d'un mois, si toutes ces parts réservées n'ont pas été souscrites, elles sont proposées aux autorités locales, avant que l'opérateur n'en retrouve la maîtrise en cas de manque d'intérêt.* »⁴⁶

⁴³ Anna Leidreiter, *La transition énergétique au niveau communautaire en Europe*, <http://www.euractiv.com/fr/energie-efficacite/la-transition-energetique-au-niv-analysis-515456>, Euractiv, 2012, consulté le 23/03/2013.

⁴⁴ Rapport de DTI Global Watch Mission, *Co-operative energy: lessons from Denmark and Sweden*, octobre 2004, Pera Innovation Limited, 2005, p.16.

⁴⁵ Patrick Piro, *Des coopératives dans le vent*, Sortir du nucléaire, n°46, 2010, p.22, consulté le 23/03/2010.

⁴⁶ *Ibid.*

En 2010, l'éolien représentait 20% de la demande nationale en électricité (un record international). De plus, le secteur est un fort levier de développement économique puisque le pays est leader dans la construction, l'installation ou l'édification des parcs maritimes. Les coopératives d'énergie renouvelable participent à ce développement important. En 2009, 100 000 citoyens danois possédaient 15% des éoliennes du pays. Les REScoops associent les riverains qui élaborent l'installation et la production d'éoliennes. « *Les enquêtes le montrent bien : dans tous les cas, le degré d'acceptation est plus élevé à proximité des coopératives que dans les régions qui en sont éloignées !* »⁴⁷

B. Un secteur énergétique renouvelable intégré

Le Danemark a, de plus, trouvé une réponse à l'intermittence des énergies renouvelables⁴⁸, notamment des énergies éoliennes, par la combinaison avec des infrastructures de cogénération⁴⁹ ou des pompes à chaleur, afin d'alimenter le chauffage urbain. « [Les] *pompes à chaleur à grande échelle [...] peuvent être couplées aux éoliennes. L'eau du chauffage urbain peut ainsi être gardée chaude dans d'immenses réservoirs, prête à être utilisée au besoin par les ménages du pays. " Actuellement, nous vendons notre surplus d'électricité à d'autres pays, mais nous pourrions stocker cette énergie sous forme de chaleur dans notre système de chauffage urbain [lors de périodes sans vent] et rationaliser ainsi l'exploitation de l'énergie que nous produisons déjà au Danemark ", prédit Katherine Richardson* »⁵⁰, présidente de la Commission sur le changement climatique en 2010.

Depuis longtemps, le Danemark a investi dans des réseaux de chauffage urbain. La loi d'approvisionnement en chaleur de 1979 a fortement encouragé les investissements des

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ « **Intermittence des énergies renouvelables** : [...] *Elles ne peuvent pas produire de l'électricité de façon constante. Il s'agit des énergies éoliennes et solaires. Quand le vent devient trop faible, la production d'une éolienne tombe en effet à zéro. [...] Ces énergies ne peuvent donc pas répondre à elles seules aux besoins d'un pays. Elles peuvent cependant être intégrées dans le mix énergétique et accompagner d'autres sources d'énergies comme le nucléaire, l'hydraulique, les énergies marines ...* », dans : Planètes Énergies, *Glossaire*, <http://www.planete-energies.com/fr/glossaire-340.html&Letter=I>, consulté le 16/07/2013.

⁴⁹ « **La cogénération** consiste à produire et à utiliser simultanément de l'électricité et de la chaleur à partir d'une même énergie primaire et au sein de la même installation. Elle se base sur le fait que la production d'électricité (à partir d'un moteur thermique ou d'une turbine) dégage une grande quantité de chaleur habituellement inutilisée. La cogénération valorise cette chaleur afin d'atteindre un rendement énergétique global pouvant atteindre 85%. Une installation classique obtient un rendement électrique d'environ 35%, tandis que le reste de l'énergie (65%) est perdu sous forme de chaleur. Dans un système en cogénération, 30 à 35% de l'énergie primaire est transformée en électricité grâce à un alternateur, tandis que 65% se retrouve sous forme de chaleur, dont 50 à 55% est récupérée pour chauffer un circuit d'eau au travers d'un échangeur. Cette eau peut être utilisée pour le chauffage des bâtiments, de l'eau chaude sanitaire, ou pour des procédés industriels. L'électricité produite sera quant à elle consommée sur place ou revendue sur le réseau électrique public. La cogénération permet ainsi d'optimiser la consommation du combustible initial et de réduire les rejets de gaz à effet de serre. Toutefois, les installations de cogénération doivent produire au plus près des lieux de consommation car la chaleur se transporte mal. », dans : Connaissance des énergies, *Qu'est-ce que la cogénération ?, Définition, explications, utilisations*, <http://www.connaissancedesenergies.org/qu-est-ce-que-la-cogeneration>, 2011, consulté le 16/07/2013.

⁵⁰ Lea Pagh, *Le solaire et l'éolien assureront le chauffage au Danemark*, <http://denmark.dk/fr/vivre-ecologique/des-projets-durables/le-solaire-et-leolien-assureront-le-chauffage-au-danemark/>, Denmark, le site officiel du Danemark, consulté le 16/07/2013.

autorités locales dans ce secteur. Suite aux chocs pétroliers, la cogénération a été combinée aux réseaux de chauffage urbain, afin de gagner en efficacité énergétique. En 2001, 85% des entreprises de chauffage étaient des coopératives de consommateurs, ce qui représentait 37% des ventes totales de chaleur ; les entreprises restantes appartenaient aux autorités locales. À l'origine, les réseaux de chauffage urbain sont alimentés par des combustibles fossiles, mais grâce à de très modestes investissements, il est possible d'utiliser des sources d'énergie renouvelable locales. Il faut préciser que les coopératives de chauffage danoises sont non lucratives ; les profits sont donc réinvestis dans la coopérative ou permettent de faire baisser les prix.⁵¹ Aujourd'hui, le Danemark est une exception en Europe occidentale puisque 60% des foyers danois sont connectés au chauffage urbain qui est assuré à environ 40% par des sources d'énergie renouvelable.⁵²

C. Une coopérative d'énergie éolienne de grande envergure : le parc de Middelgrunden

En 1996, le projet de créer un parc éolien à 3,5 km au large de Copenhague comprenant 20 aérogénérateurs de 2 MW chacun a été annoncé. La moitié du capital devait être possédée par une coopérative de particuliers.⁵³ Le parc éolien de Middelgrunden a donc deux propriétaires : une organisation publique locale de la municipalité de Copenhague et une coopérative. La position du parc éolien, proche de Copenhague, a créé un plus grand sentiment de propriété pour les habitants ; c'est pourquoi la majorité des coopérateurs vivent à Copenhague ou dans sa région proche.⁵⁴ La coopérative du parc éolien de la capitale danoise a bénéficié de certains avantages⁵⁵ :

- soutien direct des autorités publiques et du bureau de l'énergie locaux ;
- accord de subventions durant la phase de préconception ;
- mise à disposition de crédits bancaires pour les membres, afin d'acheter des actions de la coopérative ;
- abattement fiscal sur l'investissement.

En 2000, à la mise en service, 8500 petits investisseurs détenaient une part au capital du parc de Middelgrunden. Ceci est inédit pour une installation de si grande taille. Plus d'un millier de personnes se trouve sur liste d'attente et attend la possibilité d'obtenir une part sociale du parc dont la rentabilité financière a dépassé les espérances de 10%. Son conseil d'administration se rassemble tous les deux mois et les coopérateurs sont informés via le site internet ou des bulletins d'information réguliers.⁵⁶

⁵¹ Rapport de DTI Global Watch Mission, *Co-operative energy: lessons from Denmark and Sweden*, octobre 2004, 2005, pp.27,29,32.

⁵² Jan Aagaard, *Précurseur mondial pour le chauffage solaire*, <http://denmark.dk/fr/vivre-ecologique/des-projets-durables/precurseur-mondial-pour-le-chauffage-solaire/>, Denmark, le site officiel du Danemark, consulté le 16/07/2013, article paru dans : Focus Denmark Magazine, juin 2011.

⁵³ Piro, *Des coopératives dans le vent*, 2010, p.22.

⁵⁴ Rapport de DTI Global Watch Mission, *Co-operative energy: lessons from Denmark and Sweden*, octobre 2004, 2005, pp.24-25.

⁵⁵ *Ibid.* p.26.

⁵⁶ Piro, *Des coopératives dans le vent*, 2010, p.22.

Conclusion

Les coopératives d'énergie renouvelable ont créé un lien extrêmement fort et complémentaire entre l'économie sociale et le développement durable. Par son activité, le développement des énergies renouvelables, la REScoop s'inscrit parfaitement dans le développement durable. On peut insister sur le fait que l'économie sociale et l'organisation coopérative apportent un plus par rapport à d'autres formes entrepreneuriales. En effet, la gouvernance démocratique et la prise en compte des parties prenantes sont des caractéristiques de l'économie sociale qui favorisent l'installation de sources d'énergie renouvelable. Par le dialogue et la prise en compte de toutes les personnes concernées, les coopératives d'énergie renouvelable améliorent l'acceptation sociale vis-à-vis de ces nouvelles installations. De plus, les REScoops sont de véritables agents du développement durable. Du fait de leur lucrativité limitée, autre caractéristique des coopératives, elles ne poussent pas à la consommation et considèrent l'intérêt des membres avant leur intérêt économique. C'est pourquoi elles peuvent faire de l'éducation à la réduction de la consommation énergétique un autre grand challenge du développement durable et accorder les meilleurs prix à leurs consommateurs/membres. Le cas des coopératives d'énergie renouvelable exprime parfaitement le fait que l'économie sociale peut être un acteur important du développement durable.

Le deuxième point abordé dans ce working paper est le lien entre les coopératives d'énergie renouvelable et la transition énergétique européenne. De par leur activité de production d'énergie 100% renouvelable, elles sont de fait des actrices de la transition énergétique, mais des actrices encore extrêmement marginales. Leur impact sur la transition énergétique européenne est extrêmement minime du fait de limites importantes à leur développement : difficultés d'accès au capital, manque de reconnaissance du statut coopératif et des REScoops par les pouvoirs politiques, financiers mais aussi par les citoyens. Toutefois, l'exemple du Danemark doit être considéré comme un modèle pour le développement des coopératives d'énergie renouvelable. Lorsque le pouvoir politique fait des efforts en ce sens et que les citoyens saisissent cette possibilité d'action, il est envisageable que cette forme d'organisation puisse connaître un fort développement. Il est indispensable que les acteurs de la Fédération européenne des coopératives d'énergie renouvelable agissent en direction des pouvoirs publics et des citoyens, afin que la REScoop soit reconnue par tous comme une solution efficace et innovante à la problématique de la transition énergétique européenne.

Bibliographie

Économie sociale

- Alternatives Économiques, *Les sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic)*, http://www.alternatives-economiques.fr/-les-societes-cooperatives-d-interet-collectif--scic-_fr_art_350_27916.html, Dossier Web n°29, Septembre 2008, consulté le 16/03/2013.
- Daniel Côté, *Le mode d'organisation coopératives au XIXème siècle ; un nouveau paradigme coopératif face à la crise identitaire*, Projectics / Proyética / Projectique, 2009/2 n° 2.
- Jean-François Draperi, *Comprendre l'économie sociale. Fondements et enjeux*, Dunod, Paris, 2007.
- Rapport Brundtland, Chapitre II.
- Site internet Les entreprises coopératives : <http://www.entreprises.coop/decouvrir-les-cooperatives.html>, consulté le 10/03/2013.
- Site internet de La Recma : <http://www.recma.org/search/node/coop%C3%A9ratives>, consulté le 10/03/2013.

Politique et transition énergétiques

- Agence Locale de l'Energie - Maîtrisez Votre Energie (MVE), *Définition transition énergétique*, <http://www.agence-mve.org/accompagner/strategie-energie-climat/transition-energetique/>, consulté le 23/03/2013.
- Anna Leidreiter, *La transition énergétique au niveau communautaire en Europe*, <http://www.euractiv.com/fr/energie-efficacite/la-transition-energetique-au-niv-analysis-515456>, Euractiv, 2012, consulté le 23/03/2013.
- Commission européenne, Europe 2020, *Europe 2020 en bref*, http://ec.europa.eu/europe2020/europe-2020-in-a-nutshell/index_fr.htm, consulté le 23/03/2013.
- Connaissance des énergies, *Qu'est-ce que la cogénération ?*, *Définition, explications, utilisations*, <http://www.connaissancedesenergies.org/qu-est-ce-que-la-cogeneration>, 2011, consulté le 16/07/2013.
- Europa, Synthèses de la législation de l'UE, *Répartition des compétences au sein de l'Union européenne*, http://europa.eu/legislation_summaries/institutional_affairs/treaties/lisbon_treaty/ai0020_fr.htm, consulté le 23/03/2013.
- Europa, Synthèses de la législation européenne, *Traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique*, http://europa.eu/legislation_summaries/institutional_affairs/treaties/treaties_euratom_fr.htm, consulté le 23/03/2013.
- European Network of transmission system operators for electricity, *A proud history*, UCTE, <https://www.entsoe.eu/about-entso-e/a-proud-history/ucte/>, consulté le 23/03/2013.

- Géry Lecerf, *La transition énergétique sera européenne ou ne sera pas*, http://www.huffingtonpost.fr/ger-y-lecerf/energie-union-europeenne_b_2646976.html, Le Huffington Post, 2013, consulté le 23/03/2013.
- Jade Lindgaard, *Amory Lovins : la transition énergétique permet une « société beaucoup plus juste »*, <http://www.mediapart.fr/journal/economie/270613/amory-lovins-la-transition-energetique-permet-une-societe-beaucoup-plus-juste?onglet=full>, Mediapart, 2013, consulté le 15/07/2013.
- Planètes Énergies, *Glossaire*, <http://www.planete-energies.com/fr/glossaire-340.html&Letter=I>, consulté le 16/07/2013.
- Vie publique, République française, *L'Union européenne et le changement climatique*, <http://www.vie-publique.fr/actualite/dossier/copenhague-2009-cop15/union-europeenne-changement-climatique.html>, consulté le 23/02/2013.

Ouverture du marché de l'énergie et Enercoop en France

- Audrey Garric, *Pourquoi l'ouverture du marché de l'énergie a-t-elle échoué ?*, http://www.lemonde.fr/economie/article/2012/07/02/pourquoi-l-ouverture-du-marche-de-l-energie-a-t-elle-echoue_1728165_3234.html, LeMonde.fr, 02/07/2012, consulté le 16/03/2013.
- Christiane Marty, *L'idée de promouvoir Enercoop est plus que discutable*, http://www.france.attac.org/archives/IMG/pdf/enercoop_discutable2.pdf, consulté le 15/07/2013.
- Marion Gautier, *Un pull de plus pour lutter contre la « thermosensibilité »*, http://www.durable.com/actualite/article_un-pull-de-plus-pour-lutter-contre-la-thermosensibilite_1639, Durable Prenons le temps, 2012, consulté le 23/03/2013.
- Site internet d'Enercoop : http://www.enercoop.fr/Le-projet-Enercoop_475.html, consulté le 16/03/2013.
- Site internet Power Direct Energie : <http://investisseurs.poweo.fr/qui-sommes-nous/ouverture-du-marche-electricite-et-gaz-en-france.html>, consulté le 13/03/2013.

Coopératives d'énergie renouvelable en Europe

- Benjamin Huybrechts, Sybille Mertens, *The role of social enterprises in institutionalizing social innovation: the case of renewable energy source cooperatives (REScoops) in Europe*, <http://www.ces.ulg.ac.be/uploads/Huybrechts%20Mertens%20REScoops.pdf>, HEC, Management School, University of Liege, 2011, consulté le 23/03/2013.
- Colorwatt, *REScoop : Plus de 30 coopératives d'énergies renouvelables réunies dans une fédération*, <http://www.colorwatt.com/article-rescoop-plus-de-30-cooperatives-d-energies-renouvelables-reunies-dans-une-federation-69843180.html>, 2011, consulté le 23/03/2013.
- Greenpeace Energy, *Wir liefern Strom, Gas und Visionen*, <http://www.greenpeace-energy.de/engagement/mehr-als-ein-energieversorger.html>, consulté le 24/03/2013.
- REScoop.eu, *What is a REScoop*, <http://www.rescoop.eu/what-rescoop>, consulté le 23/03/2013.

– Sous la direction de Denis Stokkink, *Europe, énergie et économie sociale*, http://www.pourlasolidarite.eu/IMG/pdf/Cahier15_energie-2.pdf, Les Cahiers de la solidarité, Série développement durable et territorial, n°15, Bruxelles, 2008, consulté le 15/07/2013.

Transition énergétique au Danemark et économie sociale

– Jan Aagaard, *Précurseur mondial pour le chauffage solaire*, <http://denmark.dk/fr/vivre-ecologique/des-projets-durables/precurseur-mondial-pour-le-chauffage-solaire/>, Denmark, le site officiel du Danemark, consulté le 16/07/2013, article paru dans : Focus Denmark Magazine, juin 2011.

– Lea Pagh, *Le solaire et l'éolien assureront le chauffage au Danemark*, <http://denmark.dk/fr/vivre-ecologique/des-projets-durables/le-solaire-et-leolien-assureront-le-chauffage-au-danemark/>, Denmark, le site officiel du Danemark, consulté le 16/07/2013.

– Patrick Piro, *Des coopératives dans le vent*, <http://groupes.sortirdunucleaire.org/Des-cooperatives-dans-le-vent-p-22>, Sortir du nucléaire, n°46, 2010, p.22, consulté le 23/03/2010.

– Rapport de DTI Global Watch Mission, *Co-operative energy: lessons from Denmark and Sweden, octobre 2004*, http://www.uk.coop/sites/storage/public/downloads/36247mr_0_0.pdf, Pera Innovation Limited, 2005, consulté le 16/07/2013.